

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@saintlaurentdupont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

DELIBERATION N° 29012024-010

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers représentés : 05

Date de convocation : le 19 janvier 2024

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers absents : 02

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (20)

REPRESENTES : Nathalie HENNER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Marie-Aude GONON, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (05)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (02)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION UCAL

Rapporteur : Marie-Aude Gonon

L'Union des commerçants a sollicité une subvention pour les animations organisées pour les fêtes de Noël d'un montant de 900 €. L'association n'a pas fourni les pièces justificatives des dépenses. La commission, après avoir étudié la demande, propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Union Commercial de Saint Laurent du Pont. Au vu du dossier incomplet la commission aurait pu ne pas verser de subvention. Considérant l'engagement des commerçants dans les organisations, mais dans la mesure où les autres associations respectent la complétude des dossiers, la commission a proposé de verser 30% de la subvention demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 300 € pour l'organisation de l'animation de Noël 2023.
- **CONFIE** le soin aux services de la collectivité de procéder au versement de cette subvention

Le Maire



Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 29 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET

